



Infolettre de l'Association des gestionnaires des établissements de santé et de services sociaux - **29 août 2019**

## **PROCESSUS JUDICIAIRE DEVANT LA COUR D'APPEL – 6 novembre 2019**

C'est le 6 novembre prochain qu'aura lieu l'audition devant la Cour d'appel dans le cadre de la contestation de la validité du Règlement modifiant le Règlement sur certaines conditions de travail applicables aux cadres des agences et des établissements de santé et de services sociaux.

Rappelons qu'à la suite de la décision rendue le 20 juillet 2017 par l'honorable juge Suzanne Ouellet, juge de la Cour supérieure du Québec, dans laquelle la Cour a donné raison à l'AGESSS et a déclaré invalide le règlement du 23 mars 2015, le ministère de la Santé et des Services sociaux a interjeté appel de la décision.

Nous vous communiquerons tous les développements dans ce dossier et toutes les personnes visées par le règlement du 23 mars 2015 seront contactées par notre équipe au cours des prochaines semaines.

L'équipe de l'AGESSS